CONDITIONS

DIX-HUIT HEURES: ARAN—paye six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne se a reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

PROCLAMATION

PAR A. B. ROMAN,

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

ATTENDU que la loi requiert que les Représentans de l'Etat de la Louisiane, au Congrès des Etats Unis, pour le vingt-quatrième Congrès devant servir le terme de deux ans, et jusqu'au 3 Mars 1835, soit à être élus, le premier lundi de juillet prochain, et les deux jours suivants, savoir:

Un Représentant au vingt-quatrième Congrès devant être choisi, dans le premier district Congressionel, se composant des comtés d'Orléans, Côte des Allemands, Acadie et Lafourche.

Un Représentant au vingt-quatrième Congrès, devant être choisi dans le second district Congressionel, se composant des comtés d'Iberville, Pointe Coupée et Félicianas.

Un Représentant au vingt-quatrième Congrès, à être choisi dans le troisième district congressionel, se composant des comtés des Attakapas, Opélousas, Rapides, Natchitoches, Ouachita et Concordia.

Et attendu que la loi requiert qu'aux jours sus mentionnés, il sera élu un Sénateur, pour chacun des districts sénatoriaux, ci après spécifiés, et devant servir le terme de quatre ans, comme suit:

Un Sénateur pour le second district Sénatorial, compris dans les comtés d'Orléans, un Sénateur pour le comté Pointe-Coupée, un Sénateur pour le district d'Est Baton Rouge un Sénateur pour le comté de la Pointe Coupée, un Sénateur pour le comté de Lafourche, un Sénateur pour le comté des Attakapas, un Sénateur pour le comté des Natchitoches et un Sénateur pour le comté de Ouachita.

Et attendu que la loi requiert aussi que le premier Lundi de juillet et les deux jours suivants, cinquante Représentans à l'Assemblée générale de cet Etat, seront élus et choisis pour servir pendant le terme de deux ans, de la manière suivante, savoir:

Un Représentant pour la paroisse de Plaquemine.
Un Représentant pour la paroisse St. Bernard.
Sept Représentans pour la paroisse d'Orléans.
Un Représentant pour la paroisse Jefferson.
Un Représentant pour la paroisse St Charles.
Un Représentant pour la paroisse St Jean Baptiste.
Deux Représentans pour la paroisse St Jacques.
Un Représentant pour la paroisse Ascension.
Deux Représentans pour la paroisse Assomption.
Trois Représentans pour la paroisse de Lafourche Intérieure
Un Représentant pour la paroisse Terre-bonne.
Un Représentant pour la paroisse d'Iberville.
Un Représentant pour la paroisse d'Ouest Baton Rouge
Un Représentant pour la paroisse et comté de la Pointe Coupée.
Un Représentant pour les paroisses de Concordia et Carroll.
Trois Représentans pour la paroisse et comté de Natchitoches
Un Représentant pour la paroisse et comté de Ouachita,
Un Représentant pour la paroisse de Catahoula.
Deux Représentans pour la paroisse des Rapides.
Un Représentant pour la paroisse des Avoyelles.
Trois Représentans pour la paroisse et comté des Opélousas.
Deux Représentans pour la paroisse Lafayette.
Un Représentant pour la paroisse St Martin.
Un Représentant pour la paroisse Ste Marie.
Deux Représentans pour la paroisse d'Est Baton Rouge
Deux Représentans pour la paroisse d'Est Féliciana.
Deux Représentans pour la paroisse d'Ouest Féliciana.
Un Représentant pour la paroisse de Washington.
Un Représentant pour la paroisse Ste Hélène.
Un Représentant pour la paroisse Living-ton.
Un Représentant pour la paroisse St Tammany.

Et attendu qu'en vertu de la Constitution de cet Etat tous les citoyens ayant droit de voter à l'élection des Représentans, voteront aussi pour celle du Gouverneur, aux tems et lieux d'élections des Représentans et Sénateurs, lesquels devront rester en fonction durant le terme de quatre ans.

En conséquence, j'ai cru nécessaire de lancer ma proclamation, pour informer les électeurs et les votans qui y ont droit, dans toute l'étendue de l'Etat, aux dites élections, ordonnant tous Juges de Paroisse, Shérifs et autres officiers que cela peut concerner, de tenir les dites élections, pour l'élection du Gouverneur, Sénateurs, et Représentans aux mentionnés, ledit premier Lundi de Juillet et les deux jours suivants, dans leurs comtés, districts, et paroisses respectifs, qu'elles soient tenues et que les retours en soient faits, dans le tems prescrit par la loi.

Donné sous ma main et le sceau d'Etat, en cette ville de la Nouvelle Orléans, ce septième jour de Mai, de l'an mil huit cent trente quatre, et de l'Indépendance des Etats Unis, la cinquante huitième.

L. S.

(Signé) A. B. ROMAN,

Par le Gouverneur,

GEORGE EUSTIS,

10 mai Secrétaire d'Etat.

DOYLE & MAY,

PEINTRES.

ONT l'honneur d'informer leurs amis et le public, qu'ils ont transféré leur établissement du No. 77, au No. 15, de la rue de la Douane, tout près de la rue de Chartres, où ils continuent à exécuter tous les ouvrages de leur profession, et ils espèrent par la prompte exécution des demandes qui leur se ont faites, et leurs prix modérés, mériter la continuation de l'encouragement du public.

Ils éxécutent parfaitement les bois et les marbres ci-après nommés:

BOIS.

Acajou, Chêne de toutes qualités, Erable, œil d'oiseau, Bois de satin, Racine d'érable, Bois noirs, Rose, &c. Etène, Orneau,

MARBRES.

Egyptien noir, &c. Gialla et antique. Oriental ou vert antique. Jaspé. Granite de Darby et du Potomac. Marbre blanc italien, de Sienne & Broctella. Gris américain, &c.

On peut en voir des échantillons à leur établissement, où se trouvent toujours à vendre, de l'huile, des vitres, du vernis, &c. 12 mars

LES Soussignés ont reçu par les derniers arrivages, et offrent à vendre:

67 Caisses de 3 douz. chaque, vins de Madère L P,
4 Demi pipes. } do do
16 Quarts-pipes, }
48 Demi-quart de pipes, }
6 Malles de pharmacies assorties,
400 Paniers d'huile douce,
1 Bale de toile à chemises française,
2 Tonneaux de fil à coudre,
3 Do do de seine,
250 Paniers de vins de Champagne, } qualité supérieure
300 Do de Bourgogne mousseux, }
20 Caisses de vin de Chemboisi,
20 Tonneaux de vins de Medoc de 1827,
30 Do de Montferrand,
5 Pipes } D'eau de vie de Cognac, une épreuve
5 Demi-pipes, } marque de Dupuy,
20 Caisses de pruneaux,
10 Balles d'amandes,
6 Balles de couvertures françaises à 3 points,
30 Caisses de vin de Bordeaux de 1ère qualité,
30 Sacs de poivre,

—AUSSI—

Un assortiment complet de carreaux à vitres de Baltimore.

26 Boucauts de sucre du pays de 1ère qualité.

16 avril A QUERTIER & BOUTIN.

AVIS.

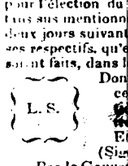

M. BREDIER, *Pharmacien*, prévient le public et ses amis en particulier, qu'il vient d'établir une pharmacie à l'encoignure des rues du Quartier et des Remparts.

On trouvera dans son établissement tous les objets qui concernent la pharmacie, telle que, Produits Chimiques et la Droguerie en gros et en détail.

Les prescriptions de Messieurs les médécins y seront exécutées avec soin et précision, et transportées, chaque jour avec exactitude au domicile des personnes qui ne sont pas en situation de faire elles mêmes les tisanes et autres &c.

Il fera tous les ses efforts pour satisfaire aux diverses demandes qui pourront lui être faites par messieurs les habitants et leur accordera toutes les facilités pour le paiement.

Il tient aussi des sangsues de choix, des instruments de Chirurgie, les fournitures pour les dentistes &c. et toutes sortes de médicament, patentés de divers pays.

Il ne négligera rien pour mériter la confiance des personnes qui voudront bien s'adresser à lui; et prie celles qui le connaissent de vouloir bien la lui continuer. 31 mars—

M. LEGER, docteur en médecine et en chirurgie de la faculté de Paris, ancien professeur d'accouchemens, et médecin de l'hospice St. Vincent de Paule à Paris, s'est établi en cette ville. Le public peut compter sur son zèle et son exactitude; il demeure encoignure Royale et St. Pierre, maison du pharmacien.

7 avril—6m

A LOUER.—Un vaste Magasin d'entrepot, de 80 pieds de longs, sur 40 de large, situé rue St. Philippe, entre Royale et Bourbon. Pour les conditions, s'adresser au soussigné.

13 jan B. DUPUY.

A LOUER.

La maison en briques à trois étages, (*Free port*) entre les rues du Port et St. Ferdinand, s'adresser à

15 fév T. NICOLET & Co.

A LOUER.

Pour mai prochain, à bail si on le désire.—Une belle Maison à 3 Etages, très bien finie, et bâtie depuis 2 ans, située rue Toulouse entre Royale et Chartres. On céderait à prix raisonnables les tapis, laces et meubles qui y son.

FR. PERRET & GALLY,

12 avril—tf rue Toulouse, No. 59

MAGASIN A LOUER.—Convenable pour toute espèce de marchandises. S'adresser à

J. E. LOREILHE,

10 avril encoig. Bourbon et Douane.

Pour cause d'absence.

A LOUER OU A VENDRE.—La maison, rue Bourbon, entre les rues Ste. Louis et Conti, côté ouest, No. 113. Aussi, à vendre les meubles et les domestiques de la dite maison. S'adresser pour les renseignemens rue Royale, No. 107. 22 av

Vente par le Juge de la paroisse de Plaquemines.

EN vertu de trois ordres de la Cour du premier district judiciaire de cet Etat, en date du 16 avril 1834, et à la requête de MM. Charles Forstall et Félix Forstall, syndics des créanciers d'Edouard Guérin, Louis Guérin et François Guérin, il sera vendu par le juge de paroisse soussigné, encanteur ex officio pour la paroisse de Plaquemine, le 11 de juin prochain, à 10 heures A. M. sur l'habitation desdits Guérin frères, dans la dite paroisse, les Propriétés suivantes, savoir: 12 Vaches, 12 Veaux, un Taureau, 10 Moutons. La charpente d'une maison avec presque toutes les planches pour la finir; 20 milliers de Briques et 200 barils de Coquilles d'huitres.

Conditions: Toute somme au-dessous de $100, comptant; et au-dessus à 60 jours de crédit, en billets endossés à satisfaction.

Paroisse de Plaquemine, 7 mai 1834.

8 mai G. LEONARD, juge

Elisha Crocker vs. H N Bozeman.

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente qui m'est adressé par l'honorable Cour du premier District Judiciaire, j'exposerai en vente le 9 de Juin prochain, à midi à la Bourse de Lafayette dans le dit faubourg la propriété suivante savoir: La moitié entière de ces deux lots ou morceaux de terre situés dans le dernier du faubourg Lafayette, paroisse Jefferson désignés sous le titre no. 1 et 2; le no. 1 a 248 pieds 4 pouces sur la rue des Naiades, et s'étend à la profondeur au lot no. 8 borné en haut par les terres de Mme. veuve Livaudais et au bas par le lot no. 2. Le lot no. 2 faisant l'encoignure des rues Naiades et Jackson, a 300 pieds de face sur la première rue et 275 sur la seconde, il est borné sur le troisième côté par le lot no. 7 et sur le quatrième par le lot no. 1.

2°. La moitié entière de ces deux lots ou morceaux de terre situés dans le dernier du même faubourg désignés sous le titre de no. 13 et 22; le no. 19 faisant l'encoignure de rue Jackson et Cows mesure 300 pieds de face sur la première rue et s'étend jusqu'aux terres maintenant appartenant à Louis Foucher. Le lot no. 22 qui avoisine le premier lot mesure 306 pieds de face sur la rue Jackson et s'étend en profondeur jusqu'aux terres de Louis Foucher, avec toutes les bâtisses et les améliorations faites sur le dit lot ainsi qu'un nègre mâle nommé Harry âgé d'environ 55 ans. Saisi dans l'affaire ci-dessus mentionnée.

Paroisse Jefferson, 5 mai 1834.

8 mai J. CHARBONNET, Shérif.

LES soussignés ont reçu par les derniers arrivages, et offrent à vendre:

75 barriques Vin de Grave rouge;
152 do do rouge Médoc; 38 do do ordinaire
52 caisses Vin rouge Margaux en demi bouteilles,
120 quarts Anizette;
119 barriques Vin rouge 1ère. qualité;
40 demi barriques Vinaigre 1ère. qualité;
40 do. Vin blanc Sauterne:
28 barriques Vin rouge Margaux supérieur;
300 caisses Vin rouge de différentes qualités;
15 demi-pièces Eau de vie Vieille de Cognac;
1 caisse Peignes assortis.

22 avril J. B. & F. LABATUT.

TRUFES PURES, de Colmar en boite et demi boite, raisins de malaga à l'eau de vie, excellente anisette de Hollande, sardines de Cahn et de Guilloux, arrivant par le Sidem du Hâvre, à vendre chez:

J. E. LOREILHE.

8 mai. Encoignure Bourbon et Douane.

REÇU de France et à vendre par le soussigné, les fleurs et racines suivantes, on ne peut plus fraiches et de la première qualité.

Fleurs de Guimauve; do. de Violettes; do. de Surreau; do. de Camomille; Racine d'Angélique; do. de Guimauve.

22 avril A. A. PEYCHAUD.

INSTITUTIONS POUR LES DEUX SEXES;

DANS LA VILLE DE BATON-ROUGE.

PENSION DE DEMOISELLES.

DIRIGÉE par MME. & MLLE. GRANET. (Pour le moment dans la maison de M. Ph. Yicky, vis-a-vis celle de M. Morgan.)

Pensionnaires y compris le piano, la gravure ou le dessin,	$250 par an.
Do. sans musique ni dessin,	200 do.
Demi-pensionnaires, musiq. ou dessin,	200 do.
Do. sans musique ni dessin,	150 do.
Externes, musique ou dessin,	144 do.
Do. sans musique ou dessin,	84 do.
Elèves n'apprenant que la musique,	84 do.
Blanchissage [pour les pensionnaires]	30 do.

Le tout payable par quartier et toujours d'avance.

L'éducation, pour les demoiselles, comprend toutes les branches de Littérature anglaise et française, l'écriture, l'arithmétique, la géographie, l'histoire, la couture, la broderie, &c.

M. GRANET se charge de la première classe de français.

COLLÉGE dirigé par M. GRANET, Docteur ès Lettres, auteur de plusieurs ouvrages sur l'Education, et exprofesseur du collége Jefferson. [Pour le moment dans la maison de M. Michel.]

Pensionnaires,	$200 par an.
Demi-pensionnaires,	150 do.
Externes, [y compris les classiques]	100 do.
Do. [sans les classiques]	60 do.
Blanchissage [pour les pensionnaires]	20 do.

Le tout payable par trimestre et d'avance.

L'éducation dans le collége, est portée tout aussi loin que dans tout autre établissement de ce genre, et se compose du Latin, du grec, du français, de l'anglais, de la versification, de l'arithmétique et des mathématiques, de la géographie, de l'histoire, de l'écriture, &c.

Conditions communes aux deux Etablissemens.

Les pensions fournissent aux élèves les plumes, papier et encre. Les livres, les uniformes, ainsi que la langue Espagnole, les frais de maladie, et les arts d'agrément sont à la charge des parens qui sont libres de choisir leurs médecins.

Un quartier commencé est censé fini et se paie en entier.—Les absences ne donnent droit à aucune déduction, à moins qu'elles ne soient occasionnées par une maladie et qu'elles ne durent plus d'un mois.

Chaque pensionnaire doit apporter, un bois de lit de 28 pouces de large, 2 matelats, 2 mousliquaires, 1 traversin ou oreiller, 2 couvertures, 1 courtepointe blanche, 2 pes. de draps, 2 taies d'oreiller, 6 serviettes ou essuie-mains; 1 cuillère d'argent, 1 couteau et 1 fourchette d'acier, 1 gobelet et un trousseau suffisant. Chaque article doit être marqué du nom de l'élève, et d'une manière bien distincte.

A la sortie d'un élève, les draps et les serviettes restent à l'institution pour le service de l'infirmerie.

Deux sœurs ou deux frères pourront coucher dans le même lit. 27 mars

Bureau de la Compagnie des Architectes,
Nouvelle-Orléans, le 1er. juin 1834.

AVIS—Les actionnaires de la seconde et troisième souscriptions formant la balance du fonds capital de la dite compagnie, sont prévenus qu'ils auront à payer au bureau de la Direction, à la presse à coton de la Levée, le 1er. juin 1834, le 6ème. dixième sur le montant de leurs actions respectives. Par ordre de la direction.

2 mai SOMMEREAU, sect.

2 009 DOUBLONS à vendre par

7 mai J. MAGER.

SEL—1500 sacs sel commun, à vendre par

HARRISON BROWN & CO,

8 mai 117, rue Royale.

FERBLANC—30 caisses ferblanc, 12 barques. Porter, à vendre par HARRISON, BROWN & Co,

8 mai 117, rue Royale.

DISSOLUTION DE SOCIETE.

LA société qui existait ci-devant en cette ville sous la raison de Salter, Gaillard & Co., pour la charpenterie de navires, est dissoute d'un commun accord, à dater de ce jour. Le capitaine R. L. Robertson est dument autorisé de la liquidation des affaires de la société. Tous ceux qui ont des réclamations contre eux, et tous ceux qui leur doivent sont requis de régler avec lui dans le plus bref délai. RICH. SALTER

PETER GAILLARD.

22 av—15 JOHN HUGS.

G. SASSINOT reçoit par le navire Olimpia et offre à vendre les articles suivans: 10 balles d'anis de tours; 1 boucaut de gomme arabique; 1 ditto d'encre de Guyot; 2 balles racine gentiane; 2 caisses verres à quinquets; 20 estagnons eau de fleurs d'orange triple; 2 malles briquets oxigénés; 50 grosses veilleuses; 100 bouteilles jus groseille; amandes douces et amères; colle de poisson en feuilles; fleurs de camomilles, guimauve, violettes, sureau, angélique, &c. L. G. SASSINOT,

18 avril rue St-Louis, No 90.

LES soussignés ont reçu par la goélette Nueva Manuella, de Tabasco, et offrent à vendre,

3 surrons Indigo de Guatimala,
15 sonneaux Bois de Campêche.

8 mai A. QUERTIER & BOUTIN.

VENTE A L'ENCAN.

PAR J. LECARPENTIER & CANONGE.

EN vertu de [illegible] de la Cour du 1er. District Judiciaire, de cet Etat, portant la date du 16 avril 1834, et à la requête de Charles Forstall et Félix J. Forstall, syndics des créanciers d'Edouard Guérin, Louis Guérin et François Guérin, il sera vendu le samedi, 7 de juin prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, les esclaves suivants abandonnés par les dits Edouard Guérin, Louis Guérin et François Guérin.

Esclaves appartenant à la société de Guérin Frères.

1er. Sam Goose, nègre de champ, âgé de 40 ans.
2. Sam Gray, cultivateur, âgé de 52 ans.
3. ——, 38 ans, ayant la vue mauvaise, occasionnée par une cata acte.
4. Charles, nègre de champ, âgé de 28 ans, devant être libre à 28 ans.
5. Dilna, négresse âgée de 38 ans.
6. Deley, do. do. 38 ans.
7. Betsy, domestique de maison, un peu blanchisseuse, âgée de 17 ans.
8. Delphy, négresse de champ, âgée de 30 ans.
9. Céleste, enfant de Delphy, âgée de 5 ans.

Esclaves appartenant à François Guérin.

10. Joe, bon cordonnier, âgé de 35 ans.
11. Crusy, âgée de 23 ans, avec ses deux enfans, Aidé, âgé de 4 ans, et Alleck de 8 mois.
12. Meona, âgée de 16 ans, domestique de maison, un peu estropié, il y a une hypothèque sur cette esclave pour la somme de $700, à 10 pour cent par an d'intérêt, à la veuve Dufauchard Degruys.

Esclaves appartenant à Edouard Guérin.

13. George, âgé de 17 ans, charretier.
13. Augustin, âgé de 20 ans, s'étant absenté, il y a une hypothèque sur cet esclave de $800 à $10 pour cent par an d'intérêt à la veuve Degruys.

Esclaves appartenant à Louis Guérin.

15. Trivoli, âgé de 25 ans, cocher et domestique de maison.
16. Anna, âgée de 25 ans, domestique de maison.
17. Charlotte, âgée de 14 ans, domestique de maison.
18. Corina, âgée de 17 ans, cuisinier, avec son enfant Auguste âgé de 15 mois; il existe une hypothèque sur cette esclave pour $500, à $10 par an d'intérêt, à la veuve Degruys.

Conditions: La moitié payable en tout mars 1835, et l'autre moitié en tout mars 1836, en billets endossés à satisfaction et hypothéquée jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant Félix Grima, not. pub. aux frais des acquéreurs. 5 mai

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le vendredi, 6 juin prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour cette ville et paroisse d'Orléans, en date du [illegible] mai 1834, les biens ci-après décrits, dépendant de la communauté des biens qui ont existé entre dame Marie Elizabeth, Eugénie Debuys et feu Joseph Adolphe Tricou son époux, savoir:

1°. Un LOT DE TERRE ayant 30 pieds 7 pouces de face à la rue Bourbon, sur une profondeur irrégulière de 120 pieds du côté de la rue St. Pierre et 70 pieds du côté de la rue d'Orléans, et sur la ligne du fond, 33 pieds 4 pouces; le tout mesure ci-après, ainsi que les édifices qui y sont construits sur un bout de lot de terre, consistant en: une maison neuve à étage en briques, une cuisine, aussi neuve à étage en bois; &.

2°. *Charles*, nègre âgé de 11 ans, domestique de maison.

3°. *Heleine*, négresse âgée d'environ 20 ans, bonne blanchisseuse et repasseuse.

4°. *Charlotte*, négresse âgée de 52 ans, cuisinière.

5°. *Lewis*, nègre âgé de 21 ans, cocher.

6°. 20 *Actions* de la Banque du Commerce.

Conditions—Le lot de terre payable à 8, 16 et 24 mois; les esclaves Charles, Heleine et Charlotte, payables à 9 et 12 mois et Lewis $385, 88 cents payables le 1er. [illegible] et 1835, et la banque à 12 mois, le tout, en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement, et les actions de la Banque du Commerce comptant. Les actes de vente seront passés pardevant Mr. J. H. Ferraud, not. pub. aux frais des acquéreurs. 5 mai

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le samedi, 17 mai courant, à midi, à la Bourse de Hewlett;

Un acre de Terre [illegible] en bois, situé à environ cinq milles au-dessous de la Nouvelle Orléans, une garde de bois, mesurant 80 arpents de profondeur parallèles, bornée dans la partie supérieure par Pierre Peyroux et dans la partie inférieure par [illegible] de profondeur de 20 pieds par M. Jouhaux et sur le côté de la prairie borné par Hyam St. Amand, avec ces édifices qui y sont construits et qui consistent en deux maisons neuves d'habitation à étage en bois et l'autre trois arpents et demi en bois, avec ses dépendances, ses meubles et ustensiles de ménage et [illegible] deux esclaves.

ESCLAVES.

Rose, âgée de 20 ans, particulièrement attachée à la blanchissage et repasseuse et connaissant parfaitement le marché aux légumes.

Jack, son enfant mulâtre, âgé d'environ 2 ans, joli enfant, intelligent et propre à tout.

Madelon, négresse américaine, âgée d'environ 24 ans, cuisinière, blanchisseuse et couturière.

Henry, nègre américain, âgé d'environ 20 ans, domestique et cocher.

George, nègre américain, âgé d'environ 17 ans, domestique de maison et cocher.

Alcide, nègre américain, âgé d'environ 27 ans.

Bob, nègre américain, âgé d'environ 27 ans.

Conditions: L'arpent de terre payable à 6, 12 18 et 24 mois, et les esclaves à 1 an de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 3 juin

PAR HEWLETT & BRIGHT.

SERA vendu, Samedi, 10 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett:

Le nègre Abraham, âgé d'environ 30 ans, nègre de champ, fait adroit et de bonne volonté pour toute espèce d'ouvrage et ayant assez d'intelligence pour satisfaire de domestique.

Conditions: comptant. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur. 5 mai

VENTE DU SHERIF.—Argent comptant—Oliver Akin contre John H. Marmenton. En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable cour du premier district judiciaire, j'exposerai en vente publique le onze juin prochain, à midi, à la Bourse Lafayette, tous les droits de la Levée et de Jackson, les terrains suivants; la moitié indivise de deux terrains situés dans le nouveau faubourg; les deux terrains ensemble quatre cent trente huit pieds de face sur la rue Ste. Marie, quatre cent trente huit pieds de face sur la rue Richelet, quatre cent quatre-vingt cinq pieds de face sur le côté faisant face à la rivière; et 265 pieds sur la largeur de la propriété de P. A. Girotte. 2o. La moitié de l'Est no. 23, situé au faubourg Lafayette, mesurant trois cent soixante et dix pieds front ponces de face sur la rue des Magasins; rentquarante huit pieds d'un côté pouce de face sur la rue St. André et cent quarante huit pieds et un demi pouce de face sur la rue Joséphine, comprenant la moitié des terres no. 5 et 13, et tous les terrains des nos. suivans, sept, huit, neuf, dix, onze et douze du même plet. 3o. Tout le terrain no. 5, dans l'Est no. 23, faubourg Lafayette, ayant soixante pieds un pouce de face, sur la rue St. André, cent quarante et un pieds cinq pouces de profondeur sur la partie supérieure adjoignant le terrain no. 4, cent trente huit pieds sept pouces de profondeur, sur la partie inférieure adjoignant le terrain no. 6, et soixante pieds de largeur sur le derrière, et la moitié appartenant au terrain no. 5 du même plet.

14 mai Signé J. CHARBONNET, Shé.

LAFAYETTE PORTER-HOUSE.

Rue Bienville, No. 21.

WEBB BAGNAL & WEBB tiennent constamment à leur établissement un assortiment de Bière, petite bière et cidre de New-York de première qualité, qu'ils offrent à vendre à bon marché.

[illegible] 300 grosses bouteilles à bière et une grande quantité d'excellents bouchons, à vendre à bon marché. 28 fév

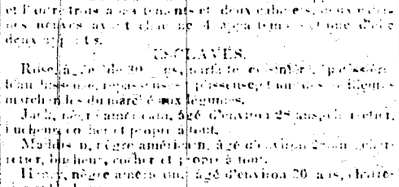

WC. DUHERTIS, Maître d'Ecriture et de Sténographie en six leçons, tient son académie rue du Camp, No. 43, encoignure Gravier, Nouvelle-Orléans.

Pour se rendre aux pressantes sollicitations d'un grand nombre de familles qui se sont présentées chez lui la semaine dernière et qui n'ont pu y trouver place à cause de la grande affluence des personnes qui assistent à ses leçons, a pris la résolution de retarder son départ, et en conséquence, il recevra des élèves jusqu'au 26 mai prochain.

Cet avis est positif, et après cette époque, personne ne sera admis. Il engage donc les personnes qui désirent profiter de ses leçons, à ne pas tarder à se présenter.

Que l'on réfléchisse aux avantages inappréciables qui sont offerts par cette méthode, en six leçons seulement d'une heure chacune, on acquiert une écriture qui vous met à même de remplir toutes sortes d'emplois. Le prix est $8.75 cents. 30 avril

EAU-DE-VIE de cargaison, vieux Cognac et Eau-de-vie fine Champagne.—35 demi pipes eau-de-vie 4e preuve; 11 do do vieux Cognac; 11 do fin vieille eau-de vie de Champagne, importés par les soussignés, et débarquant de la barque Philetus venant de Bordeaux.

10 mai CARRIÈRE & BORDUZAT, rue St, Le. 11

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nelle-Orléans.—No. 303.—*Pierre Dubertrand* contre *ses créanciers*.—Sur motion de Mr. C. G. De Armas, avocat du pétitionnaire, et après l'enregistrement d'une copie certifiée des procédures des créanciers du pétitionnaire faite pardevant le notaire public, il est ordonné par la cour que les dits créanciers, ou tous autres intéressés aient à déduire, dans dix jours et les raisons pour lesquelles les dites procédures ne seraient pas homologuées. Extrait des minutes,

7 mai—3 FREDERICK BUISSON, dép greffier.

CHAUDIERES FRANÇAISES, à vendre par

3 mai J. MAGER.

VENTE PAR LE MARSHAL.

C. Belot vs. A. Crow.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par Phon. A. Laneuville, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le lundi 26 de mai 1934, à 4 heures P. M., à l'encoignure de la rue de la Levée et d'Enghien, le contenu d'un cabaret, saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.

Conditions: comptant.

15 mai B. BEAUREGARD, marshal

——, Cordeviole & Lacroix vs. E. Duvernay.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par Phon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique le mardi, 17 juin 1834, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, la goélette Rattle Snake, ses agrès et apparaux, saisis dans cette affaire. Conditions: comptant.

15 mai B. BEAUREGARD, marshal.

L. A. Pigneguy vs. Goguet.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par Phon. G. Préval juge conseiller de la cour de Cité de la N-Orleans, j'exposerai en vente publique, le Jeudi 22 mai, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, UN CHEVAL de selle. Saisi dans cette affaire. Conditions: comptant.

10 mai. B. BEAUREGARD. marshal.

J. T. Maunen vs. L. C. Hutchinson.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par Phon. G. Préval, juge conseiller de la cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le mardi 20 mai 1834, a 4 heures P. M. à mon bureau, rue Condé No. 35, un Bureau de comptoir avec un grillage, saisie dans cette affaire.

10 mai B. BEAUREGARD. marshal.

P McMulien vs Legget.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par Phon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le mardi 20 mai 1834, à midi, à la Bourse Hewlett. un CHEVAL sorrel, une charette et harnais, saisis dans cette affaire.

Conditions: comptant.

10 mai B. BEAUREGARD, marshal

J. Lartigue vs. capitaine St. Martin, et la goélette Blooming Youth, P. Dupuis vs. les mêmes

EN vertu de 2 ordres de fieri facias à moi adressés par Phonorable G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le samedi, 17 mai 1834, à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, la goélette Blooming Youth, ses agrès et apparaux, saisis pour satisfaire les jugemens rendus dans lesdites affaires.

Conditions: Comptant.

15 avril B. BEAUREGARD, marshal

Victor Roninge vs L Pitcher.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Chs Gayarré juge président de la cour de cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le jeudi 11 juin 1834 à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St Louis, un certain lot de terre situé au nouveau faubourg Marigny, rue de l'Union, entre Moniteur et Urpheotdans Plet No 20, et sous le No 7, conformément à un plan dressé par A. D'Hémécourt, dépoyer, et [illegible] dans l'étude de C Pollock not pub, lesdit terrain mesurant soixante trois pieds onze pouces 3 lignes de face à la rue de l'Union, sur cent vingt sept pieds dix pouces 6 lignes de profondeur. Saisis dans ces affaires.

Conditions: Comptant.

9 mai B. BEAUREGARD, marshal.

Gaspard Roparts vs. Pardal.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Chs Gayarré juge présidant de la cour de cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le mardi 20 mai 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, la goélette Blooming Youth, ses agrès et apparaux, saisis pour satisfaire les jugemens rendus dans lesdites affaires.

Conditions: Comptant.

15 avril B. BEAUREGARD, marshal

J. L. Ranossa & Cie vs. C. Morton.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. J. N. Duncan, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le lundi 19 mai 1834, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, à midi, une pouliot bay, saisie dans cette affaire.

Conditions: comptant.

16 mai B. BEAUREGARD, marshal

COUR DE DISTRICT.—La banque de Cité de la Nouvelle Orléans, et Marie Emilie Nicolas veuve de Jos Pascale Wilt.——En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, je serai vendu à la Nouvelle Bourse encoignure des rues Chartres et St. Louis dans la ville de la Nouvelle Orléans, à midi, le mardi 20 mai 1834, à l'encoignure de la rue Chartres et St. Louis, la propriété ci-après décrite, savoir:

La propriété dont il est question consiste en un terrain situé [illegible] de la rue Toulouse, mesurant [illegible] de front sur la rue Toulouse sur une profondeur de 120 pieds, [illegible] Toulouse, sur une profondeur de 120 pieds, [illegible] les bâtisses et autres objets qui y sont.

Conditions, [illegible] piastres payables le 11 Novembre prochain et la balance comptant.

9 mai—28 GW MORGAN, shérif.

BIBLIOTHEQUE FRANCAISE.

PUBLICATION de la LITTERATURE FRANÇAISE, [illegible] ouvrages choisis dans les meilleurs auteurs [illegible] W. McKEAN

LA BIBLIOTHEQUE [illegible] de la LITTERATURE FRANÇAISE, [illegible] chaque numéro contient 60 pages. Les souscripteurs [illegible] W. McKEAN, agent.

En vente chez les [illegible] Canongue. 12 mai.

1000 PIASTRES DE RECOMPENSE.

[illegible] VICTOR SOUZA jeune, et DECADIE SOUZA, [illegible] enfans esclaves, et avant soustrait [illegible] à leurs légitimes, qu'ils ont indignement [illegible] [illegible] ayant [illegible] pour [illegible] de ces enfans [illegible] [illegible] [illegible]